

LES RESSOURCES

Accompagner, c'est aussi produire des ressources pour toutes et tous.

Dans le cadre des ses missions, l'EMIHP :

- Organise des rencontres régulières de collaboration avec des partenaires associatifs, sanitaires et des instances régionales et départementales ;
- Participe et intervient à des journées d'information, des colloques, conférences ;
- Rédige et diffuse une lettre d'information-ressource trimestrielle sur la prise en charge des TSA et TDI.

Retrouvez les lettres d'information de l'EMIHP



LES COORDONNÉES

Équipe mobile d'intervention du handicap psychique (EMIHP)

Horaires du secrétariat :
Du lundi au vendredi : 9h - 16h30

Tél : 05 61 43 36 98

emihip@ch-marchant.fr



ÉQUIPE MOBILE D'INTERVENTION
DU HANDICAP PSYCHIQUE

EMIHP

Pour des personnes présentant un Trouble du Spectre de l'Autisme (TSA) ou un Trouble du Développement Intellectuel (TDI).

Dispositif intersectoriel porté par
le Pôle de Psychiatrie Rive Droite Nord Est





L'EMIHP

L'équipe mobile d'intervention du handicap psychique (EMIHP) intervient **sur demande** des équipes des établissements médico-sociaux accueillant des adultes et des jeunes de 16 ans et plus.

L'EMIHP propose **aux professionnels** une aide à la prise en charge de personnes présentant un trouble du spectre de l'autisme (TSA) ou un trouble du développement intellectuel (TDI) modéré à profond dans le cadre de situations complexes.

« Les situations complexes concernent des moments du parcours de la personne qui mettent en difficulté de manière récurrente et avec grande intensité tant les familles, que les professionnels et les établissements qui les accompagnent » (ARS IDF).

L'EMIHP s'adresse aux structures du département de la Haute-Garonne, à l'exclusion du bassin de santé du Comminges.

LES OBJECTIFS

L'EMIHP vise à :

- Prévenir les ruptures de prise en charge : favoriser l'accès aux soins, limiter les hospitalisations en psychiatrie, éviter les changements de structure ;
- Améliorer la prévention et la prise en charge des situations complexes.

LES MODALITÉS D'INTERVENTION



L'EMIHP intervient sur demande téléphonique des établissements médico-sociaux.



Suite à l'étude de la demande, l'EMIHP peut proposer une date de rencontre dans les meilleurs délais.



Un recueil des éléments concernant la trajectoire de vie de la personne est effectué.



Les pistes de travail sont co-élaborées avec l'équipe demandeuse.



Les interventions peuvent inclure des observations in situ, des évaluations, des actions de sensibilisation, des accompagnements pour l'aménagement des prises en charge.

LES LIENS AVEC LES FAMILLES ET/OU LES RESPONSABLES LÉGAUX ?

La prise en charge pour les patients se fait dans le cadre suivant :

- Un accord du représentant légal de la personne est requis pour toute intervention.
- L'EMIHP n'intervient pas au domicile familial.
- Les familles peuvent être contactées par l'EMIHP dans le cadre de la phase de recueil de données.
- Selon la situation, les familles peuvent être invitées à participer à des démarches d'évaluation du fonctionnement de la personne, à certaines réunions de suivi ou de travail ainsi qu'à des actions éventuelles de sensibilisation proposées aux équipes.

L'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

- Assistant(e) médico-administratif(ve) ;
- Cadre de santé DE ;
- Éducateur(trice)s spécialisé(e)s DE ;
- Infirmier(e)s DE ;
- Médecins psychiatres ;
- Psychologues ;
- Psychomotricien(ne) DE ;